

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 01/10/2024

Date d'affichage : 01/10/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre, à vingt heures trente,
Présents : 8 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 9 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky,
M. LEPELLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre

Etaient excusés : Mme GALET Florence (a donné pouvoir à Mme GANDRILLE Christine)
M. DRUGEON Francis, M. SERVANT Dimitri, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEAUMARD Angélique, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame MUREAU Nicole a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-10-062

1.1. Commande publique - marchés publics

**VISITE ANNUELLE DES POTEAUX D'INCENDIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC
VEOLIA EAU**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une convention pour le suivi annuel des prises d'incendie,
proposée par VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux - 21 rue de la Boétie - 75008 PARIS.

Cette convention porte sur :

- . la visite annuelle des poteaux d'incendie placés sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordés au réseau d'eau potable
- . le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des poteaux d'incendie
- . l'établissement d'un compte-rendu annuel de visite

Il précise que l'exploitation des moyens de défense incendie reste sous l'autorité et le contrôle de la commune et des autorités compétentes.

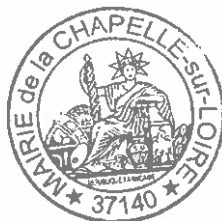
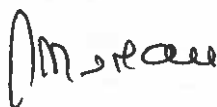
Considérant qu'au 1^{er} juillet 2024, le nombre des prises d'incendie s'élève à 43,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le suivi annuel des poteaux d'incendie avec VEOLIA EAU, pour un montant annuel par prise d'incendie visitée de 47 € HT
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Pour extrait certifié conforme,

**La secrétaire,
MUREAU Nicole**



**Le Maire,
GUIGNARD Paul**



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 037-213700586-20241007-DCM_2024_10_062-DE

